

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°: 04 Doublage – Cloisons – Plafonds – Isolation – Menuiserie intérieure

CNRS OCCITANIE OUEST

16, avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 TOULOUSE



Maîtrise d'Œuvre :

CM2A

Cédric MUNOZ Atelier d'architecture

Architecte D.P.L.G. Ingénierie H.Q.E.

1 avenue de Mirepoix - 09340 - VERNIOLLE

Tel : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33

Affaire 1713-20

Aménagement d'un bloc sanitaire sur le site de la

Délégation Régionale du CNRS

avenue Edouard Belin

31055 TOULOUSE

PHASE DCE

Ind 4

Table des matières

1 - NORMES ET REGLEMENTS.....	4
1.1 - D.T.U.....	4
1.2 - AUTRES DOCUMENTS.....	4
2 - CONTENU DU MARCHE	4
2.1 - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT.....	4
2.2. - SONT EXCLUS DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT	4
3. - MATERIAUX.....	5
3.1 - PLAQUES DE PLATRE.....	5
3.2 - MATERIAUX DES JOINTS ET RACCORDS.....	5
4 - LIMITATIONS D'EMPLOI POUR LES CLOISONS	5
4.1 - CLOISONS DE DISTRIBUTION	5
5 - EXECUTION DES TRAVAUX DE PLATRERIE	5
5.1 - VERIFICATIONS PREALABLES.....	5
5.2 - TRAVAUX PREPARATOIRES.....	5
5.3.- STOCKAGE.....	6
5.4 - CLOISONS DE DOUBLAGES	6
5.5 - LIAISONS AVEC LES MENUISERIES.....	6
5.6 - ANGLES SAILLANTS.....	6
5.7 - PROTECTION DES BAS DE CLOISONS CONTRE L'HUMIDITE	6
5.8 - AU TITULAIRE DU LOT	6
6 - DESCRIPTIF DES OUVRAGES.....	7
6-1 Cloisons de doublage avec isolation	7
6-2 Cloisons plaques de plâtre sur rail 98/48 avec isolation	7
6-3 Cloisons plaques de plâtre sur rail SAD 200 avec isolation	7
6-4 Plafond courants.....	7
6-5 Pose des huisseries de portes et trappes de visite.....	8
6-6 Divers	8
6-6-1- Plus-value pour plaques à haute résistance à l'humidité.	8
6-6-2- Caisson.....	8
6-6-3- Habillage bâti-supports	8
6-6-4- Cornières d'angles en inox	8
6-6-5- Renforts dans cloisons	9
6-7 Documents d'exécution.....	9
Menuiserie intérieure.....	10
1 - DISPOSITIONS GENERALES	10
1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX	10
1.2 - SPECIFICATIONS	10

1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCE	10
1.4 - ETABLISSEMENT DES OFFRES.....	10
1.5 - CONNAISSANCE DES LIEUX.....	10
1.6 - PROTECTION DES OUVRAGES PENDANT LA DUREE DU CHANTIER.....	11
2 - DOCUMENTS NORMATIFS.....	11
3 - CONTENU DU MARCHE	12
4 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX	12
4.1 - PORTES PLANES	12
4.2 - ELEMENTS METALLIQUES	12
4.3 - QUINCAILLERIE.....	12
4.4 - PORTES COUPE-FEU OU PARE-FLAMMES.....	12
4.5 - CONTREPLAQUES	12
4.6 - PANNEAUX DE PARTICULES.....	13
4.7 - TRAITEMENTS ET PROTECTIONS	13
5 - CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX	13
5.1 - QUALITE.....	13
5.2 - HABILLAGES	13
5.3 - CLES	13
5.4 - ORGANIGRAMME DES CLES	14
5.5 - STOCKAGE.....	14
6 - EXECUTION DES TRAVAUX.....	14
6.1 - POSE DES MENUISERIES	14
6.2 - OUVRAGES NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA V.M.C.	14
7 - TOLERANCES DE POSE.....	14
8 - DESCRIPTIF DES OUVRAGES.....	15
8-1 Bloc-porte de distribution à âme pleine	15
8-2 Trappe de visite CF 1/2h	15
8-3 Documents d'exécution.....	15

GENERALITES

1 - NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages devront être réalisés en conformité avec les dispositions des normes et règlements en vigueur, y compris leurs mises à jour éventuelles, notamment les documents suivants :

1.1 - D.T.U.

- N° 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
- N° 25.222 : Plafonds fixés
- N° 25.232 : Plafonds suspendus
- N° 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie (carreaux de plâtre)
- N° 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre. (Plaques à faces cartonnées).
- N° 25.51 : Plafonds en staff

1.2 - AUTRES DOCUMENTS

- Avis techniques des matériaux et procédés utilisés, s'ils n'entrent pas dans le cadre D.T.U.
- Notices techniques des fabricants.
- Agréments des procédés et produits utilisés.
- Conditions générales d'emploi de complexe d'isolation thermique, plaques de plâtre isolant, utilisées en
- Doublage de murs (cahier 133 du C.S.T.B., fascicule 1.141).

2 - CONTENU DU MARCHÉ

2.1 - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

L'implantation et le traçage du développement des cloisons fixes (ou leur vérification s'ils ont déjà été effectués).

- La fourniture et la pose des cloisons fixes, y compris toutes façons et fournitures diverses (plâtre, colle, semelles résilientes, U plastiques, arêtes, etc. ...)
- Les piquages et nettoyages éventuellement nécessaires à la surface du gros œuvre ou des enduits déjà exécutés au droit des raccords avec les cloisons.
- Les semelles résilientes.
- Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols, etc. ..., et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux du présent lot.
- La mise en place, la dépose et le transport des échafaudages nécessaires.
- La protection des ouvrages des autres corps d'état si elle s'avère nécessaire au cours des travaux.

2.2. - SONT EXCLUS DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

- Les travaux d'encastrement et de scellement dans les cloisons.
- La fourniture et la pose des baguettes et couvre-joints.
- La dépose et la repose d'appareils d'équipements (corps de chauffe ou autres).
- Les reprises et raccords nécessaires, suite à l'intervention d'autres corps d'état après exécution des travaux du présent lot, sauf dispositions autres du chapitre 3 ci-après).

3. - MATERIAUX

3.1 - PLAQUES DE PLÂTRE

Les plaques de plâtre utilisées pour la réalisation des ouvrages devront être conformes à la **norme NF EN 520** « Plaques de plâtre – Définitions, spécifications et méthodes d'essai » ainsi qu'aux prescriptions du **NF DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de parement en plâtre**.

Les plaques seront adaptées à leur destination (standard, hydrofuges, haute dureté, haute résistance au feu, acoustiques ou techniques) en fonction des exigences définies au présent CCTP et des locaux concernés.

Les systèmes mis en œuvre (plaques, ossatures, accessoires, isolants et fixations) devront provenir de fabricants reconnus et être utilisés conformément à leurs prescriptions techniques, ainsi qu'aux Avis Techniques (ATec) ou Documents Techniques d'Application (DTA) en vigueur lorsqu'ils existent.

L'ensemble des matériaux devra être marqué **CE** et répondre aux exigences réglementaires et normatives en vigueur à la date d'exécution des travaux.

3.2 - MATERIAUX DES JOINTS ET RACCORDS

Le matériau de liaison entre carreaux de plâtre doit être une colle bénéficiant d'un Avis Technique favorable.

Les plâtres utilisés doivent répondre aux spécifications des normes françaises suivantes :

- B 12 301 : plâtre de construction P.F.C. et P.G.C.
- B 12 303 : plâtre fin de construction pour enduits T.H.D.

4 - LIMITATIONS D'EMPLOI POUR LES CLOISONS

4.1 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

Les cloisons seront réalisées en Placostil ou techniquement équivalent, parement 2 plaques de plâtre vissées sur ossature métallique compris isolation phonique adaptée à l'épaisseur de la paroi.

Plus-value pour parement hydrofuge dans les pièces humides

5 - EXECUTION DES TRAVAUX DE PLATRIERIE

5.1 - VERIFICATIONS PREALABLES

Avant tout début des travaux, l'entrepreneur devra s'assurer que :

- les huisseries et fenêtres sont implantées et scellées, compatibles avec les cloisons à exécuter, munies des entretoises provisoires nécessaires.
- Les pattes à scellement sont à sa disposition.

Il devra alors faire part au Maître d'œuvre des observations qu'il aurait éventuellement à formuler.

5.2 - TRAVAUX PREPARATOIRES

Avant le montage des cloisons, l'entrepreneur devra :

- Vérifier l'implantation des huisseries et terminer celle des cloisons.
- Exécuter les piquages et bouchardages au droit des raccords avec le gros œuvre.

5.3.- STOCKAGE

Les matériaux (carreaux, panneaux, plâtre, etc. ...) seront stockés à l'abri des intempéries et des chocs ou salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier.

5.4 - CLOISONS DE DOUBLAGES

Les doublages seront réalisés en Placostil ou techniquement équivalent, plaque de plâtre vissée sur ossature métallique + isolation thermique 100 mm

Plus-value pour parement hydrofuge dans les pièces humides

5.5 - LIAISONS AVEC LES MENUISERIES

Les liaisons avec les huisseries, bâtis ou dormants seront renforcées par des pattes à scellements placées au voisinage des paumelles.

5.6 - ANGLES SAILLANTS

Les angles saillants seront protégés par les dispositifs suivants :

Profil en métal galvanisé ou en plastique, encastré et scellé dans la cloison.

Bande de renfort (papier kraft et bande d'acier galvanisé).

5.7 - PROTECTION DES BAS DE CLOISONS CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides, la pose des cloisons se fera dans un profilé U plastique dépassant le sol fini de 2 cm, fixé au gros œuvre.

5.8 - AU TITULAIRE DU LOT

L'entreprise travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des lots techniques afin de coordonner les prestations d'encastrement et de réalisation du faux plafond démontable modulaire dans l'ensemble du bâtiment avec plénum

6 - DESCRIPTIF DES OUVRAGES

6-1 Cloisons de doublage avec isolation

Cloisons de doublage constituées de plaques de plâtre BA 18 vissées sur une ossature en acier galvanisé fixée au plafond et au sol, de section suffisante suivant la hauteur des parois.

La mise en œuvre sera conforme aux conditions générales d'emploi, des complexes et sandwichs d'isolation thermique intérieure : plaque de plâtre, isolant et aux recommandations du fabricant.

Fibre minérale en panneaux semi-rigides de laine de roche d'épaisseur 45 mm, $R=1,20 \text{ m}^2\cdot\text{C}/\text{w}$, conforme à la Réglementation Thermique en vigueur, disposée entre les montants.

Dans les ébrasements les plaques seront fixées sur ossature et / ou collées au mur suivant besoins.

Plaques traitée hydrofuge "Haute Résistance à l'Humidité" dans les locaux humides

Les cloisons dans les pièces d'eau, seront montées sur une arase étanche.

Les cloisons dans les locaux à risque moyens assureront un EI 60 (degré CF 1h)

Sur l'ensemble de l'ouvrage, les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant (bande + enduit).

Les chants apparents recevront une protection par profil d'angles en aluminium.

Localisation :

En périphérie de l'ensemble des murs extérieurs du projet suivant plan.

6-2 Cloisons plaques de plâtre sur rail 98/48 avec isolation

La mise en œuvre sera conforme aux conditions générales d'emploi des plaques de plâtres et aux recommandations du fabricant.

Les cloisons dans les pièces d'eau, seront montées sur une arase étanche.

Parement constitué de 2 plaques de plâtre M0 sur ossature avec fibre minérale en panneaux semi-rigides de laine de roche d'épaisseur 45 mm, disposé entre les montants y compris façon de joints calicot.

Fourniture et pose de plaque de plâtre BA 13 hydrofuges dans les pièces humides.

L'entreprise prévoira les protections nécessaires contre les remontées d'humidité et les semelles résilientes adaptées.

Angles saillants. Tous les angles saillants horizontaux et verticaux seront protégés par des bandes armées.

L'ensemble permettant un affaiblissement acoustique de 47 dB(A) pour cloison de 98 et 39 dB(A) pour cloison de 72.

Plaques traitée hydrofuge "Haute Résistance à l'Humidité" dans les locaux humides

Localisation :

Ensemble des cloisons cotées 10 cm dans sanitaires suivant plans.

Placard CTA dans local stockage CF 1h

6-3 Cloisons plaques de plâtre sur rail SAD 200 avec isolation

Caractéristiques techniques :

- Désignation de la cloison : SAD200
- Epaisseur totale de la cloison : 200 mm
- Largeur de l'ossature : 2 x 48 mm
- Epaisseur de la laine minérale : 2 x 45 mm
- Nombre et épaisseur des plaques : 2 x 13 mm et 3 x 13mm
- Hauteur maximale (montants doubles entraxe de 0.40m) : 3.05 m
- Résistances au feu : EI 60
- Résistance thermique (avec laine minérale) : $0.54 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$
- Isolation acoustique (avec laine minérale) : $R_w = 68 \text{ (-3 ; -8) Db}$

Localisation :

Cloison cotée 20 cm entre sanitaires et stockage suivant plans.

6-4 Plafond courants

Fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus du type PLACOSTIL M0 de chez PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- Ossature par profil Fourrure Stil F530 ou équivalent fixés par suspentes Stil F530 fixé aux solives bois du plancher et cornière filante CR2. Traitement de joint de dilatation par double ossature. Marquage des produits NF CSTB obligatoire. Fixation des suspentes sur ossatures du lot charpente.
- Plafond constitué

Lot 04 Doublage - Cloisons – Plafonds – Isolation – Menuiseries intérieures

d'une plaque de plâtre du type BA18 standard à bords amincis type A. Marquage CE + Marque NF de plaque obligatoire

- Les plaques sont vissées sur les profilés F530. Mise en œuvre suivant DTU 25.41 et avis technique. Traitement des joints par bandes armées et enduit à joints type 3B, suivant recommandations du fabricant. Remplissage, pose de joint bande armée, serrage et enduit de finition à réaliser après séchage sur bandes et vis de fixations. Marquage du produit CSTbat.
- Selon prescriptions spéciales et plan électricité
 - o Sujétion d'insertion de plaques GYPTONE ou techniquement équivalent (suivant localisation)
 - o Isolation phonique par matelas laine de verre type IBR, épaisseur 50mm posé sur plaques de placoplâtre
- Parement à livrer parfaitement lisse, prêt à peindre.
- Les plafonds seront réalisés avant la pose des cloisons

Localisation : tous les plafonds des sanitaires

6-5 Pose des huisseries de portes et trappes de visite

Fourniture des huisseries par le lot menuiserie intérieure.

Pose de toutes les portes et trappes de visite et des huisseries dans les cloisons.

Localisation :

Ensemble des menuiseries intérieures. Suivant plan.

6-6 Divers

6-6-1- Plus-value pour plaques à haute résistance à l'humidité.

Plus-value pour mise en place de plaques de plâtre à haute résistance à l'humidité.

Localisation :

Sanitaires Hommes et Femmes

6-6-2- Caisson

Réalisation de caisson isolé en plaques de plâtre vissées sur ossature, pour passage des évacuations EU-EV, gaines VMC apparentes, arrivée eau froide en partie basse du sanitaire. **Mise en place d'une isolation acoustique par laine minérale.**

Les dimensions et le positionnement exact de ces réalisations seront transmis par le lot plomberie, en phase d'exécution, après validation de la maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plans des lots techniques.

6-6-3- Habillage bâti-supports

Réalisation de l'habillage des bâti-supports des WC (du sol au plafond) en plaque de plâtre

Localisation :

Pour l'ensemble des sanitaires, suivant plans.

6-6-4- Cornières d'angles en inox

Eléments en inox, parfaitement dressé pour la protection et la finition des angles saillants des cloisons.

Localisation :

Angles saillants de l'ensemble des cloisons et caissons.

6-6-5- Renforts dans cloisons

Fourniture et mise en place de renforts dans cloison pour tous éléments suspendus (barre d'appuis, lavabo, etc....)

Suivant demandes de l'entreprise de plomberie et prescription des fabricants et de la maîtrise d'œuvre.

Les dimensions et le positionnement exact de ces réalisations seront transmis par le lot plomberie, en phase d'exécution, après validation de la maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Sanitaires,

6-7 Documents d'exécution

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture, avant le commencement des travaux, de :

- Echantillons et caractéristiques du matériel avec notice technique.
- Plans de réservations si nécessaire.
- Plans d'exécutions et notes de calculs si nécessaire.
- Plans de détails si nécessaire.

Après l'exécution des travaux, de :

- Document des ouvrages exécutés

Menuiserie intérieure

GENERALITES

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent toutes les fournitures, façons et tous transports nécessaires à la réalisation des ouvrages définis dans le présent C.C.T.P

1.2 - SPECIFICATIONS

Les prescriptions du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) complètent celles du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG), lorsque celui-ci est applicable. Elles ont pour objet de préciser les exigences techniques particulières relatives au présent lot et ne dispensent en aucun cas l'entreprise du respect des lois, règlements, normes et règles de l'art en vigueur.

Avant la remise de son offre, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, des plans, des documents techniques, des conditions d'accès au chantier ainsi que de l'état des lieux. Elle devra procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera nécessaires afin d'apprécier l'étendue des prestations à réaliser.

L'entreprise est tenue de signaler, par écrit et avant la remise de son offre, toute anomalie, omission, contradiction, imprécision ou incompatibilité qu'elle constaterait entre les différentes pièces du marché ou avec la réglementation et les normes en vigueur. Elle pourra, le cas échéant, proposer toute solution technique permettant d'assurer la conformité, la qualité et la pérennité des ouvrages. À défaut d'observations formulées avant la remise de son offre, l'entreprise sera réputée avoir intégré dans son prix l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages de son lot, conformément aux documents contractuels, aux normes en vigueur et aux règles de l'art, y compris celles qui seraient indispensables à leur complet achèvement, bien que non explicitement décrites.

En cas de divergence entre les différentes pièces du marché, l'entreprise devra en informer sans délai le maître d'œuvre afin qu'une décision soit prise avant toute exécution. Elle ne pourra retenir de sa propre initiative une interprétation des documents contractuels. Les quantités éventuellement indiquées dans le présent CCTP sont données à titre indicatif, sauf mention contraire. Il appartient à l'entreprise de les vérifier et de les compléter en fonction des études d'exécution, des relevés sur site et des contraintes propres au chantier.

L'entreprise devra reconnaître les lieux avant le début des travaux et prendre en compte toutes les sujétions résultant de l'état existant, des conditions d'accès, des interventions des autres corps d'état et de l'organisation générale du chantier.

Aucune réclamation pour supplément de prix ou prolongation de délai ne pourra être fondée sur une méconnaissance des lieux, une insuffisance de reconnaissance préalable ou une mauvaise appréciation des contraintes normales d'exécution, sous réserve des modifications décidées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre dans les conditions prévues au marché.

1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent C.C.T.P. se réfère :

- Au C.C.A.G. - Cahier des Clauses Administratives Générales.
- Au C.C.A.P. - Cahier des Clauses Administratives Particulières.

1.4 - ETABLISSEMENT DES OFFRES

Les offres seront établies conformément aux prescriptions du C.C.A.P. et de la lettre d'accompagnement du dossier de consultation.

1.5 - CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entrepreneur est réputé, pour l'exécution des travaux, avoir préalablement à la remise de son offre

Pris pleine connaissance des plans, pièces écrites et tous les documents utiles à la réalisation des travaux de son corps d'état ;

Avoir recueilli, auprès du Maître d'Œuvre, tous les renseignements complémentaires ayant trait à l'exécution des travaux des autres corps d'état dont les ouvrages sont en liaison avec les siens ;

Lot 04 Doublage - Cloisons – Plafonds – Isolation – Menuiseries intérieures

Reconnu les sites, lieux et terrain d'implantation des ouvrages et tous les éléments généraux et locaux en relation avec la réalisation des travaux ;

Procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des travaux ainsi qu'à l'organisation du fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transports, lieux d'extraction des matériaux, stockage des matériaux sur chantier, ressources en mains d'œuvre, énergie électrique, eau, installations de chantier, éloignement des décharges publiques ou privées, etc...) ;

Contrôlé toutes les indications des documents de consultation notamment celles données par le présent C.C.T.P. ainsi que les plans généraux et plans de détails du dossier de consultation ;

Recueilli tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'Œuvre et avoir pris également tous renseignements utiles auprès des Services Publics et des Compagnies Concessionnaires.

1.6 - PROTECTION DES OUVRAGES PENDANT LA DUREE DU CHANTIER

L'entreprise devra assurer, sous sa seule responsabilité et à ses frais, la protection de l'ensemble des ouvrages réalisés au titre du présent lot jusqu'à la réception des travaux ou jusqu'à leur prise en charge par les entreprises intervenant ultérieurement.

Elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour préserver les ouvrages contre les dégradations, rayures, chocs, déformations, infiltrations, salissures, actes de malveillance ou vols susceptibles de survenir pendant les différentes phases du chantier.

Les protections provisoires mises en œuvre seront adaptées à la nature des ouvrages et compatibles avec les matériaux utilisés. Elles ne devront provoquer aucune altération des états de surface ni laisser de traces après leur dépose.

L'entreprise assurera l'entretien, la surveillance et, si nécessaire, le remplacement des protections jusqu'à la réception des travaux.

Les ouvrages détériorés, quelle qu'en soit la cause avant la réception, seront remis en état ou remplacés à l'identique, sans incidence sur le délai d'exécution et sans supplément de prix pour le maître d'ouvrage.

Avant les opérations préalables à la réception, l'entreprise procédera à la dépose de l'ensemble des protections provisoires, au nettoyage complet de ses ouvrages et à la remise en parfait état de fonctionnement et de présentation de ceux-ci.

Les ouvrages seront livrés propres, exempts de toute trace de chantier, conformes aux prescriptions du présent CCTP, aux normes et NF DTU en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art.

2 - DOCUMENTS NORMATIFS

Les ouvrages seront réalisés en conformité avec les dispositions des normes et règlements en vigueur, y compris leurs mises à jour, notamment les documents suivants :

D.T.U. (Cahier des Charges et Cahier des Clauses Spéciales)

- N° 30 : Charpentes et escaliers bois.
- N° 34.1 : Ouvrages de fermetures des baies libres.
- N° 36.1 : Menuiseries bois.
- N° 39 : Vitrerie.

Règles de calculs

Règles CB 71 : Règles de calculs des charpentes en bois.

Normes françaises

- | | |
|--------------|---|
| • B 50 001 : | Nomenclature des bois |
| • B 51 001 : | Caractéristiques technologiques et chimiques des bois |
| • B 51 002 : | Caractéristiques physiques et mécaniques des bois |
| • B 51 004 : | Détermination de l'humidité. |
| • B 52 001 : | Règles d'utilisation des bois dans les constructions. |
| • B 53 100 : | Sciages et bois résineux - Dimensions nominales. |
| • B 53 501 : | Classement d'aspect des bois indigènes |
| • B 53 502 : | Classement d'aspect des bois indigènes |

Lot 04 Doublage - Cloisons – Plafonds – Isolation – Menuiseries intérieures

- B 53 510 : Bois de menuiseries - Nature et qualités.
- P 23 302 : 23 303 - 23 304 : Portes planes intérieures en bois
- P 23 306 : Spécifications minimales des blocs portes palières
- P 23 307 : Vantaux plans des portes palières performantes
- p 23 401 : Huisseries.
- P 23 402 : Bâtis.
- P 23 402 : Portes planes intérieures en bois - Technique des essais

3 - CONTENU DU MARCHÉ

Les travaux du présent lot comprennent :

Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages.

L'examen détaillé des lieux.

La fourniture des bois, contreplaqués, panneaux et autres matériaux entrant dans la composition des ouvrages.

Les traitements et protections imposés par le D.T.U. et le présent C.C.T.P.

La fabrication, le transport, le stockage, la pose et la fixation des ouvrages.

Le tracé et l'exécution des trous de scellement ainsi que le scellement.

Le réglage et l'ajustage des menuiseries.

L'enlèvement des gravats, déchets et emballages consécutifs aux travaux du présent lot.

4 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX

4.1 - PORTES PLANES

Les portes planes intérieures et leurs blocs-portes devront être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur, notamment à la **NF EN 14351-2** relative aux blocs-portes intérieurs ainsi qu'aux prescriptions du **NF DTU 36.2** concernant leur mise en œuvre.

Les portes présenteront les caractéristiques mécaniques, dimensionnelles et de durabilité adaptée à leur destination. Elles seront livrées parfaitement planes, exemptes de défauts d'aspect et compatibles avec les huisseries, quincailleries et équipements prévus au présent CCTP.

Lorsque des performances particulières sont exigées (résistance au feu, acoustique, stabilité, résistance mécanique, humidité, etc.), les portes devront justifier des essais, classements ou certifications correspondants conformément aux normes européennes en vigueur.

Les produits mis en œuvre devront être marqués **CE**, lorsque cette obligation est applicable, et bénéficier, le cas échéant, d'une certification **NF** ou de toute certification équivalente attestant de leur qualité et de leur conformité.

Lorsque le présent marché comporte des exigences environnementales, les bois et panneaux dérivés du bois devront provenir de forêts gérées durablement et être titulaires d'une certification **PEFC**, **FSC** ou équivalente.

4.2 - ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES

La fourniture des huisseries, bâtis et contre-bâtis en tôle pliée ou en feuillard formé aux galets doit être conforme aux dispositions du D.T.U. 37.1 "Menuiserie métallique".

4.3 - QUINCAILLERIE

Tous les éléments de quincaillerie devront avoir le label S.N.F.Q. ou techniquement équivalent et répondre aux dispositions des normes françaises dont elles relèvent et dont les principales sont rappelées dans les D.T.U.

Toutes les pièces susceptibles d'oxydation et non soumises à mouvement devront être protégées efficacement contre la corrosion.

Le choix, le mode de fixation et le nombre des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais d'ouvrages, qu'ils soient ouvrants ou fixes.

4.4 - PORTES COUPE-FEU OU PARE-FLAMMES

L'entrepreneur devra fournir au Maître d'Œuvre les procès-verbaux des portes et portillons coupe-feu ou pare-flammes.

4.5 - CONTREPLAQUES

Les contreplaqués utilisés devront satisfaire aux spécifications des normes dont ils font l'objet :

Lot 04 Doublage - Cloisons – Plafonds – Isolation – Menuiseries intérieures

- NF B 54.150 : Classification.
- NF B 54.160 : Caractéristiques dimensionnelles.
- NF B 54.171 : Classement d'aspect.

4.6 - PANNEAUX DE PARTICULES

Les panneaux de particules utilisés devront être conformes aux spécifications des normes françaises B 51.240 et B 54.110.

4.7 - TRAITEMENTS ET PROTECTIONS

Sauf dispositions autres du "Description des Ouvrages" ci-après, les traitements et protections seront ceux imposés par le D.T.U.

Les produits insecticides et fongicides utilisés devront :

- Soit avoir le label C.T.B.F. ou techniquement équivalent
- Soit être conformes aux normes NF.X-41.528 ou 41.529 ou 41.538 ou 41.539 ou 41.552. -
- Faire l'objet d'un autocontrôle.
- Bénéficier d'un autocontrôle de la constance de la qualité de la fabrication par un organisme indépendant du fabricant

5 - CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

5.1 - QUALITE

a) Bois sains, bien secs et bien équarris, sans aubier ou autre défaut.

b) Quincaillerie comportant le label N.F. S.N.F.Q. ou techniquement équivalent

Echantillons à soumettre à l'acceptation du Maître d'Œuvre avant toute commande par l'Entrepreneur et déposés au chantier dans la salle d'échantillons jusqu'à la réception.

c) Pièces de ferrure soigneusement entaillées, les entailles imprimées avant pose

L'Entrepreneur restera responsable des inconvénients de toutes sortes qui pourraient se produire après mise en œuvre des bois par suite de leur mauvaise qualité. Ouvrages replanis, poncés au papier de verre, arêtes franches et vives.

d) Protection efficace des ouvrages au cours de leur ajustement et durant les travaux des autres corps d'état.

Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient en cours de travaux seront réparés par l'Entrepreneur du présent lot et à ses frais et ce, même s'ils ont été causés par d'autres corps d'état.
Menuiseries mastiquées non admises.

e) Les jeux seront donnés avant les travaux de peinture

De plus, si cela était nécessaire, l'Entrepreneur devrait tous les jeux utiles pendant la période de garantie.

f) Révision de tous les ouvrages qui auraient été détériorés, graissage de toutes les parties mobiles, etc. en fin de chantier

g) Mannequins

Dans le cas où certaines huisseries seraient disposées dans les coffrages, l'Entrepreneur devrait alors la fourniture de tous mannequins métalliques nécessaires.

5.2 - HABILLAGES

Tous les habillages nécessaires à une parfaite finition des menuiseries seront dus. Réalisation dans le même bois que les menuiseries correspondantes.

5.3 - CLES

Sauf indications contraires au chapitre "Description des Ouvrages" :

- 3 clés à fournir avec chaque serrure
- une même clé ne devra pas ouvrir deux portes
- étiquette portant l'indication du local sur chaque clé
- après réception, livraison des clés sur tableau bois transportable

5.4 - ORGANIGRAMME DES CLES

Les serrures de sûreté seront choisies dans la marque spécifiée au chapitre " Description des Ouvrages " ci-après.

Un système de clés hiérarchisées permettant à chaque responsable d'ouvrir le nombre de portes nécessaires à l'accomplissement de sa fonction sera établi à partir de l'organigramme défini par le maître de l'ouvrage.

L'Entrepreneur du présent lot devra mettre au point avec les autres entrepreneurs (serrurerie, cloisonnements menuisés, grilles et rideaux, agencements et décoration, portes coupe-feu, portes souples et rideaux, etc...) un organigramme des serrures entrant dans leurs travaux pour combinaison de passe-partout partiel et général

5.5 - STOCKAGE

Les menuiseries seront stockées dans un local à l'abri des intempéries et suffisamment ventilé pour éviter toute altération des bois.

Les aires et abris de stockage seront établis de manière à apporter le moins de gêne possible à la circulation des véhicules et des personnes. Leurs emplacements seront définis en accord avec le Maître d'Œuvre.

Les déchets, gravats et emballages seront évacués au fur et à mesure de leur production et, en tout état de cause, au moins une fois par jour.

6 - EXECUTION DES TRAVAUX

6.1 - POSE DES MENUISERIES

Les menuiseries, seront mises en place par l'entrepreneur du présent lot, avec exactitude aux emplacements prévus.

Elles seront maintenues dans des conditions telles qu'elles ne puissent subir ni déplacement, ni déformation, aussi bien avant qu'après l'exécution des scellements.

6.2 - OUVRAGES NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA V.M.C.

En accord avec les entreprises spécialistes, il sera dû au présent lot, tous les travaux accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la ventilation notamment :

- étanchéité à l'air de certaines portes
- jeu pour passage de l'air, soit dessous, soit en fond de feuillure en partie haute des portes de distribution intérieures aux volumes à ventiler
- etc.

7 - TOLERANCES DE POSE

a) Tolérance de pose des menuiseries

L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra pas dépasser 1 cm.

b) Tolérance de pose des huisseries

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d'huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de + ou - 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder à 2 mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire.

Dans le cas d'incorporation des huisseries entre banches ou en préfabrication lourde, il est admis pour la traverse une tolérance d'altitude de + ou -5 mm par rapport à la position théorique prévue.

c) Tolérance de jeu des ouvrants

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10 mm par rapport au sol fini, sauf prescriptions contraires du Maître d'Œuvre pour passage de l'air utile à la ventilation mécanique.

8 - DESCRIPTIF DES OUVRAGES

8-1 Bloc-porte de distribution à âme pleine

Fourniture de blocs portes à âme pleine constituées d'un cadre en bois exotique rouge imputrescible avec feuillure pour pose dans cloison placo, d'une âme en panneau de particules et d'un revêtement en placage isogil prépeint sur les 2 faces.

Mise en œuvre joint iso phonique périphérique.

A la liaison avec le mur ou la cloison, pose à la charge du présent lot de couvre-joints périphériques sur les deux faces.

Sur huisseries réalisation d'une impression passée en atelier à la charge du présent lot.

Accessoires :

- Serrure encastrée axe à 50mm.
- Béquille double sur rosace (inox)
- Butoirs d'arrêt caoutchouc en sol
- Protections anti pince-doigts à prévoir sur l'ensemble des portes situées dans les zones accessibles aux enfants.

Y compris détalonnage des portes pour transfert d'air (2 cm)

8-1-1 Ensemble de 93 cm x 204 cm Repère P1

Accessoires : Cylindre et couverture cylindre. Serrure à condamnation.

Localisation :

WC PMR dans sanitaires. Repère P1

8-1-2 Ensemble de 83 cm x 204 cm Repère P2

Accessoires : Cylindre et couverture cylindre. Serrure à condamnation.

Localisation :

Douches et WC dans sanitaires. Repère P2

8-2 Trappe de visite CF 1/2h

Fourniture et pose de trappe de visite CF ½

Dimension 60 x 200

Compris toutes sujétion

Localisation :

Encoffrement dans local stockage

8-3 Documents d'exécution

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture, avant le commencement des travaux, de :

- Echantillons et caractéristiques du matériel avec notice technique.
- Plans de réservations si nécessaire.
- Plans d'exécutions et notes de calculs si nécessaire.
- Plans de détails si nécessaire.

Après l'exécution des travaux, de :

- Document des ouvrages exécutés 3 exemplaires originaux dématérialisés sur clé USB